

## 12 Faits divers &amp; Justice

Lutte contre le trafic de pointes d'ivoire...

## Trois suspects écroués à la prison centrale



Une vue des pointes d'ivoire saisies.

AEE

Libreville/Gabon

**DES** trafiquants présumés d'ivoire viennent d'être mis hors d'état de nuire à Makokou, chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo. Dieudonné Eguanebe et Arnaud Boris Malonda Bindza, tous Gabonais, ont en effet été pris en flagrant délit de détention et de commercialisation de onze défenses d'éléphants, alors qu'ils effectuaient une transaction avec un client dans une structure hôtelière de la ville.

Il s'agit d'une énième interpellation, fruit d'une parfaite collaboration entre les services des Eaux

et Forêts de Makokou, de l'ONG Conservation Justice et de la Direction générale des recherches (DGR) de la gendarmerie nationale. Une source proche du dossier indique que les deux mis en cause s'adonnaient en permanence au trafic des défenses d'éléphants, mais qu'ils n'avaient jamais encore été inquiétés par la justice, en dépit du fait que cette activité est interdite par la loi - l'éléphant est une espèce intégralement protégée dans notre pays -. Mais malgré cette apparence tranquillité dont ils semblaient jouir, Dieudonné Eguanebe et Arnaud Boris Malonda Bindza étaient pistés depuis longtemps par les membres de l'ONG Conservation Justice.

**PRIS EN FLAGRANT DÉLIT.** Et comme souvent, cette dernière affaire dans un hôtel a été de trop. Munie de l'information selon laquelle les deux présumés complices avaient rendez-vous avec une personne à qui ils devaient vendre onze pointes d'ivoire, l'ONG a vite fait de saisir la DGR et les services des Eaux et Forêts de la localité. C'est ainsi que les deux présumés trafiquants seront appréhendés sur le lieu du rendez-vous, avec onze pointes d'ivoire dissimulées dans un trolley rouge. Ils seront ensuite conduits au poste pour les nécessités de l'enquête. Au cours de l'audition, Dieudonné Eguanebe et Arnaud Boris Malonda Bindza déclinent



Dieudonné Eguanebé et Arnaud Boris Malonda Bindza, les deux trafiquants présumés, avec une partie du butin.

l'identité de leur client, un certain Ebot. Le lendemain, ce dernier est, à son tour, interpellé. Il aurait reconnu, au cours de l'interrogatoire, sa culpabilité dans l'affaire.

Au terme de l'enquête préliminaire, les trois acolytes ont été présentés devant

le parquet de Makokou. Celui-ci, après audition, les a placés en détention préventive à la maison d'arrêt de Makokou pour détention et commercialisation des pointes d'ivoire. Ils méditent actuellement sur leur sort, en attendant leur procès.

...et la vente illicite des produits pharmaceutiques (Kobolo) à Makokou

## Un cuisinier et un fripier confondus par la police

SCOM

Libreville/Gabon

**LES** Officiers de police judiciaire (OPJ) de Makokou sont présentement sur les dents, dans le cadre de la traque ordonnée par le parquet pour lutter contre le trafic des produits dangereux issus de la "pharmacie par terre", dont la vente est interdite sur le territoire national. Il s'agit des fameux comprimés Kobolo.

C'est dans le cadre de cette opération que David Evouna, Gabonais âgé de 30 ans, et Amadou Yougouda, un ressortissant camerounais de 42 ans, sont entre les mains de la justice.

Selon une source proche de l'antenne provinciale de l'État-major de la police d'investigations judiciaires (EMPIJ) de Makokou, les deux suspects ont été appréhendés, le 14 octobre dernier, au cours d'une rafle au Quartier Central.

Peu de temps avant son interpellation, David Evouna, connu officiellement comme cuisinier, est sur le point de vendre des plaquettes de Tromadol, au-



David Evouna (g) et Amadou Yougouda, avant leur présentation...

trement dit le Kobolo, qu'il vient de récupérer chez son fournisseur. Mais à peine tente-t-il de conclure la transaction, qu'il est pris

en flagrant délit par les policiers, renseignés sur ses louches activités.

C'est également au Quartier Central, où il est domi-



... devant le parquet du tribunal de Makokou.

cilié, qu'Amadou Yougouda est neutralisé à son tour par les éléments de l'antenne provinciale de la PJ. Le vendeur de friperie revenait du Cameroun, où il s'approvisionne souvent en vêtements, mais également en ces produits considérés comme nocifs. **INCARCÉRÉS À LA PRISON CENTRALE.** Pour la commercialisation de ses comprimés de Kobolo dans la ville, le vendredi 14 octobre dernier, le Camerounais avait fait appel à un de ses revendeurs, Hassan, alias Alassane, qui sort à peine de prison. Lui aussi sera mis aux arrêts par les agents.

« Les auditions au poste ont

permis aux enquêteurs de se faire une idée de l'étendue de ce réseau, qui alimente essentiellement les apprenants du chef-lieu de la province de l'Ogooué-Ivindo », fait savoir une source proche des enquêteurs. Vendredi dernier, David Evouna et Amadou Yougouda ont été entendus par un juge d'instruction, qui les a ensuite placés sous mandat de dépôt, à la maison d'arrêt de Makokou. Quant au fournisseur présumé du premier suspect, un certain Ndjakass - l'intéressé a pris ses jambes à son cou sitôt informé de l'arrestation de son client -, il est activement recherché.

## Faits d'ailleurs

Il étouffe à mort sa fille en la forçant à boire son lait

Le cadavre d'un enfant a été découvert sous un tunnel à Dallas (Etats-Unis). Selon les premières constatations, il s'agit de Sherin, une fillette de 3 ans disparue depuis le 7 octobre. Cette nuit là, elle avait été punie par son père parce qu'elle ne voulait pas boire son lait. Son papa l'avait laissée dehors, en pyjama, en pleine nuit, alors qu'il était trois heures du matin. Lorsqu'il était revenu 15 minutes plus tard, elle avait disparu. Mais Wesley Matthews, le père de Sherin, est reparti au commissariat pour changer sa déclaration. Il a avoué avoir menti, et que sa fille n'a jamais disparu. Affirmant que l'enfant, qui souffrait d'un retard de croissance, ne voulait pas boire son lait. Il l'a donc emmenée dans le garage pour l'obliger à le boire. Comme elle ne voulait toujours pas, il a pris le biberon et a tenu sa tête et l'a forcé à boire. Mais la petite s'est étouffée. "Mathews ne sentait plus le pouls de l'enfant et a cru qu'elle était morte", déclare la police. Il a alors emmené la fillette hors de la maison. Matthews a été écroué et sa caution a été fixée à un million de dollars.

Un lycéen agresse sexuellement une élève de la maternelle

Les faits se sont déroulés dans un établissement scolaire du centre-ville de Rennes (France). Un lycéen de 17 ans débutait un stage de quatre semaines dans cette école maternelle privée dans le cadre de son Bac pro "services à la personne". Une élève de grande section, âgée de 5 ans, était en train de se laver les mains lorsque le jeune homme lui a imposé des caresses à travers ses vêtements. Les parents de la victime ont porté plainte. Le lycéen a été interpellé et a avoué les faits en garde à vue. La direction a mis aussitôt un terme à son stage. Il sera convoqué devant un juge pour enfants prochainement.

Pour un mal d'oreille, un acteur contraint de baisser son pantalon

L'acteur espagnol de films X Nacho Vidal, de son vrai nom Ignacio Jordá González, s'est rendu dans une clinique de Bogota (Venezuela) pour une douleur à l'oreille. Là, le médecin lui a demandé de se mettre nu. Il a déposé plainte pour abus sexuel.

Rassemblés par JNE